

**COMMUNE DU FRENEY D'OISANS  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 09/07/2025

Nombre de membres en exercice : 11 Présents : 08  
Votants : 08 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 08

**Délibération N° 2025 – 23 : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES  
PROPOSE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'OISANS POUR LA  
FOURNITURE ADMINISTRATIVE**

L'an deux mille vingt-cinq et le neuf juillet à 19 heures, le Conseil Municipal, convoqué le 02 juillet 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian PICHOU, Maire.

**Étaient présents :** PICHOU Christian, OUGIER Jean-Patrick, JOUFFREY Camille, DUSSERT Sandrine, DIEUDONNE Laurent, PISTOLET William, GUITHON Bernard, CROUZET Louissette,

**Étaient absents et excusés :** MAYET Christelle, OUGIER Isabelle, DUSSERT Cédric

**Pouvoirs :** Néant

**Secrétaire de séance :** Jean Patrick OUGIER

Afin de faciliter la gestion du marché de fourniture administrative à souscrire par les personnes publiques susvisées, de permettre des économies d'échelle et la mutualisation des procédures de passations des marchés, de s'inscrire dans une démarche de développement durable, la Communauté de Communes de l'Oisans souhaite passer un groupement de commandes en application de l'article L2113-6 à l'article L2113-8 du code de la commande publique.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Communauté de communes avait lancé un marché de groupement de commande relatif aux fournitures administratives à compter du 1er janvier 2022 pour une période de 4 ans.

Quatre communes étaient adhérentes à ce groupement de commande.

Le marché arrive bientôt à son terme et la Communauté de communes va bientôt lancer un nouveau marché.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adhérer au groupement de commande de fournitures administratives par le biais de la convention mise en place par la Communauté de communes de l'Oisans.

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **EMET** un avis favorable à l'adhésion au groupement de commande de fournitures administratives constitué par la Communauté de communes de l'Oisans,
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention ayant pour objet de créer un groupement de commande en vue de la passation d'un marché, et les pièces du marché correspondant au candidat retenu lors de la CAO de la Communauté de communes de l'Oisans,
- **PRECISE** que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget de la municipalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,  
PICHOU Christian

